

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des
Finances
139 rue de Bercy
75000 PARIS

FR/340/2017

Le 28 novembre 2017

Monsieur le Ministre,

Ce mardi, j'ai rencontré les responsables syndicaux de l'aciérie Ascoval de Saint-Saulve, détenue à 60 % par Ascométal et à 40 % par Vallourec. Ils ont exprimé la plus grande inquiétude sur la situation d'Ascométal qui impacte directement leur entreprise.

Quel sera le périmètre de reprise du futur acquéreur ?

Quel rôle compte assumer l'Etat qui a accordé 490 millions d'euros à Vallourec en 2016 et participe à hauteur de 15 % de son capital ?

Dans le cadre de son plan social, Vallourec en 2016 avait fermé deux laminoirs en France et s'était désengagé de son aciérie de Saint-Saulve mais en lui garantissant un volume d'activités et un avenir. C'est dans ce cadre qu'il avait conclu un accord avec le groupe Ascométal en créant l'entreprise Ascoval. Aujourd'hui, c'est Ascoval qui fournit en acier spéciaux, entre autres, l'entreprise Valdunes pour fabriquer les essieux homologués par la SNCF.

L'avenir d'un fleuron de la sidérurgie française, qui n'en compte plus beaucoup, est en jeu. De grands donneurs d'ordre comme la SNCF et nos industriels de l'automobile sont eux aussi concernés.

Les salariés de Saint-Saulve ne veulent pas être les oubliés d'un plan de reprise d'Ascométal actuellement placé en redressement judiciaire. Ascoval qui compte 320 salariés est placée en procédure de sauvegarde. Leurs syndicats souhaitent vous rencontrer le plus rapidement possible.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Fabien ROUSSEL
Député

